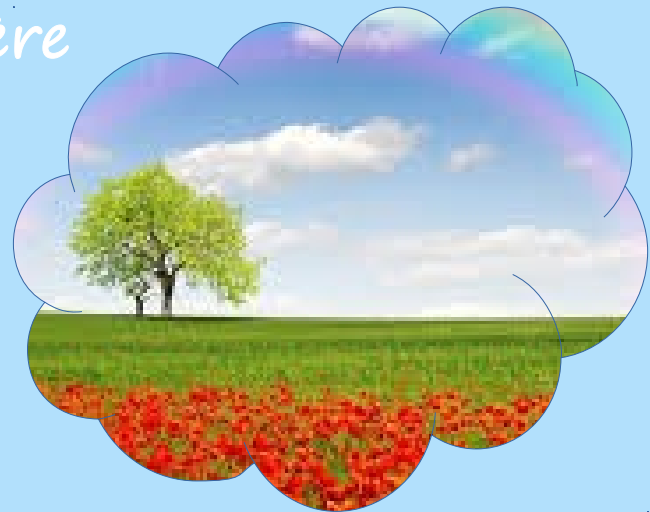


Agir ensemble en faveur de la qualité de l'air en Isère

Pour améliorer la qualité de l'air dans l'Isère, un nouveau dispositif vient d'être mis en place. Il permet au préfet de gérer plus efficacement les épisodes de pollution dans l'ensemble du département



Un dispositif plus réactif, plus précis, plus efficace

Un nouveau dispositif avec :

- 3 types d'épisodes de pollution
- 3 niveaux d'alerte
- 3 bassins d'air

4 secteurs concernés :

- Le secteur résidentiel
- Le secteur des transports
- **Le secteur agricole**
- Le secteur industriel

**48 000 décès prématurés
chaque année sont
imputables à la pollution
atmosphérique en France
4 400 en Région Auvergne
Rhône Alpes (*)**

**60 % de la population
française respire un air pollué
3^{ème} cause de la mortalité
nationale (*)**

() Etude publiée par l'Agence de la Santé Publique France*

Le secteur agricole

En fonction du type de polluant et du niveau d'alerte, les mesures suivantes peuvent être prises :

- La pratique de l'**écobuage** est interdite sur l'ensemble du département ou sur le bassin d'air concerné.
- Le **brûlage des sous-produits agricoles et forestiers** est interdite sur l'ensemble du département ou sur le bassin d'air concerné.
- Le **nettoyage de silos** et des travaux du sol est reporté.
- Les chantiers **d'épandage** sont limités selon des règles spéciales.
- **L'épandage de fertilisants minéraux** et organiques sans aucun procédé d'enfouissement est interdit et reporté après la fin de l'épisode de pollution.

Qu'est-ce qu'un pic de pollution ?

Ce sont des épisodes correspondant à une augmentation temporaire et conséquente de la concentration de polluants dans l'air, dépassant les seuils reconnus et préjudiciables pour la santé humaine.



Plus d'informations sur : www.isere.gouv.fr